



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	2-12 Insertion par l'activité économique ( <b>hors environnement</b> )
Axe	2 – Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active
Service instructeur	DTEFP
Dates agréments CLS	8 novembre 2007

## I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

### a) Objectifs

En raison du contexte socio-économique, le secteur de l'insertion par l'activité économique **hors environnement** apparaît incontournable à la Réunion. L'IAE a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrat de travail et d'un suivi spécifique en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Le secteur a connu de profondes modifications avec la mise en place d'un nouveau dispositif opérationnel : les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

#### **Renforcer l'accompagnement individualisé des personnes en difficulté dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (hors environnement).**

Il s'agit d'optimiser l'accompagnement des publics suivis par des SIAE en participant notamment à la résolution de problématiques sociales afin d'améliorer l'employabilité de ces publics. La mutualisation des moyens de l'accompagnement sera favorisée.

#### **Améliorer la professionnalisation de tous les salariés des SIAE, encadrants et salariés en insertion.**

Il s'agit de cofinancer des actions de formation professionnelle continue au profit des salariés de ces structures. L'objectif étant double : améliorer les chances d'insertion professionnelle des salariés en parcours et augmenter les compétences et savoir-faire des salariés permanents.

#### **Effet sur la situation socio-économique (y compris investissement et emploi)**

L'amélioration de l'employabilité des salariés en insertion doit leur permettre d'accéder à l'emploi durable. L'effet sur la situation socio-économique sera mesuré en nombre d'emplois occupés par des personnes qui ont effectué un parcours d'insertion dans une SIAE.

#### **Effet sur l'égalité des chances entre hommes et femmes**

L'égalité des chances entre hommes et femmes sera recherchée dans toutes les actions. En 2006, les femmes représentaient 52% des salariés des associations intermédiaires ; 33 % des salariés des Entreprises de Travail Temporaire et 16 % des salariés des Entreprises d'Insertion. Les femmes seront concernées par les actions d'accompagnement et de professionnalisation, au minimum dans les mêmes proportions.



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	2-12 Insertion par l'activité économique ( <b>hors environnement</b> )
Axe	2 – Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

**b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)**

Tableau :	Nature des indicateurs	Quantification	Valeurs de référence
<p><b>Rappel des indicateurs du P.O (objectif 2-a)</b></p> <p><u>Réalisation :</u> Actions</p> <p>Bénéficiaires</p> <p><u>Résultat :</u></p>	<p>Nombre d'heures stagiaires</p> <p>Nombre de création d'activité</p> <p>Nombre de bénéficiaires mis en parcours</p> <p>Taux de sortie positive</p>	<p>*</p> <p>4000</p> <p>sur la période</p> <p>110 000</p> <p>sur la période</p> <p>60% (en 2013)</p>	<p>1500 000 / an</p> <p>3500</p> <p>sur la période</p> <p>104 000</p> <p>sur la période</p> <p>55 % (en2006)</p>
<p><b>Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention</b></p> <p><u>Réalisation :</u></p> <p>Renforcer l'accompagnement individualisé</p> <p>Formation des salariés en insertion et des encadrants</p> <p><u>Résultat :</u></p> <p>Généralisation de l'accompagnement individualisé</p> <p>Elévation du niveau de formation</p> <p>Professionnalisation du secteur</p> <p><u>Impacts :</u></p> <p>Retour à l'emploi durable des personnes en insertion</p>	<p>Nombre de salariés accompagnés</p> <p>Nombre d'actions de formation menées</p> <p>Nombre de salariés concernés</p> <p>Nombre d'heures de formation</p> <p>Part des salariés accompagnés</p> <p>Nombre d'attestations de formation</p> <p>Pers. Ayant obtenu un diplôme ou un titre professionnel</p> <p>Nombre de VAE</p> <p>Taux de retour à l'emploi ou d'entrée en formation qualifiante des personnes ayant suivi une formation ou ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé</p>	<p>2 ou 3 / an</p> <p>100 / an</p> <p>50 heures/an/salarié concerné</p> <p>50 % des salariés en parcours en SIAE</p> <p>80 / an</p> <p>50 en 2013</p> <p>15 / an à partir de 2008</p> <p>65 % des personnes accompagnés individuellement ou ayant suivi une action de formation</p>	<p>Nouvelle mesure</p>



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	2-12 Insertion par l'activité économique ( <b>hors environnement</b> )
Axe	2 – Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

**c) Descriptif technique**

La mesure visera la mise en œuvre d'actions, collectives de préférence, pour l'accompagnement socioprofessionnel renforcé des salariés du secteur de l'insertion par l'activité économique (Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, structures porteuses d'Atelier Chantier d'Insertion **hors environnement**, de Régies de Quartier...). Les actions viseront la formation professionnelle, la qualification des salariés ou l'amélioration de leur employabilité.

Les actions devront inclure un suivi des personnes (ex : suivi des personnes en emploi) à l'issue de la formation.

**II. Nature des dépenses retenues / non retenues**

---

**a) dépenses retenues**

Les dépenses éligibles seront des dépenses relatives à l'accompagnement socio- professionnel (rémunération des salariés assurant l'accompagnement, frais divers) et aux actions de professionnalisation mises en œuvre (études de besoins en matière de formation professionnelle, coûts pédagogiques, coûts liés à l'organisation des formations, à l'évaluation et au suivi...).

**b) dépenses non retenues**

Les dépenses non retenues sont celles liées aux investissements, selon les règles en vigueur.

**III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande**

---

**a) Critères de recevabilité**

Secteur de l'Insertion par l'Activité Economique **hors environnement**

**Statut du demandeur**

Organismes intervenant dans le champ de l'IAE ou prestataires conventionnés par la DTEFP

**Localisation** : Toute l'île.

**Autres** : Néant

**b) Critères d'analyse du dossier**

L'évolution de l'atteinte des différents objectifs tels que définis en I.b permettant d'évaluer l'opportunité de la demande de concours, tant qualitativement que financièrement.



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	2-12 Insertion par l'activité économique ( <b>hors environnement</b> )
Axe	2 – Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

**IV. Obligations spécifiques du demandeur**

---

Les projets d'actions seront soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique. Le demandeur devra signer une convention avec le service Insertion de la DTEFP.

**V. Informations pratiques**

---

**Lieu de dépôts des dossiers :** DTEFP

**Où se renseigner :** DTEFP

**Services consultés (y compris comité technique) :** Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.

**VI. Modalités financières**

---

**a) Modalités de gestion technique**

Investissement générateur de recettes :  Oui  Non

Régime d'aide :  Oui  Non

— Préfinancement par le cofinancier public :  Oui  Non

**b) Modalités financières**

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 70 % FSE, 30 % Etat

*Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O.*

Plafonds (subvention publique) : Non

Prise en compte des investissements générateurs de recettes : sans objet

**c) Modalités relatives à la mesure / dispositif**



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	2-12 Insertion par l'activité économique ( <b>hors environnement</b> )
Axe	2 – Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

**Taux de participation des partenaires**

	UE %	Etat %	Région %	Départ. %	Comm %	Aut . Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible	70 %	30 %					
100 = Coût total éligible	70 %	30 %					

**d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés**

Néant

**VII. Liste des annexes (le cas échéant)**

---

Néant